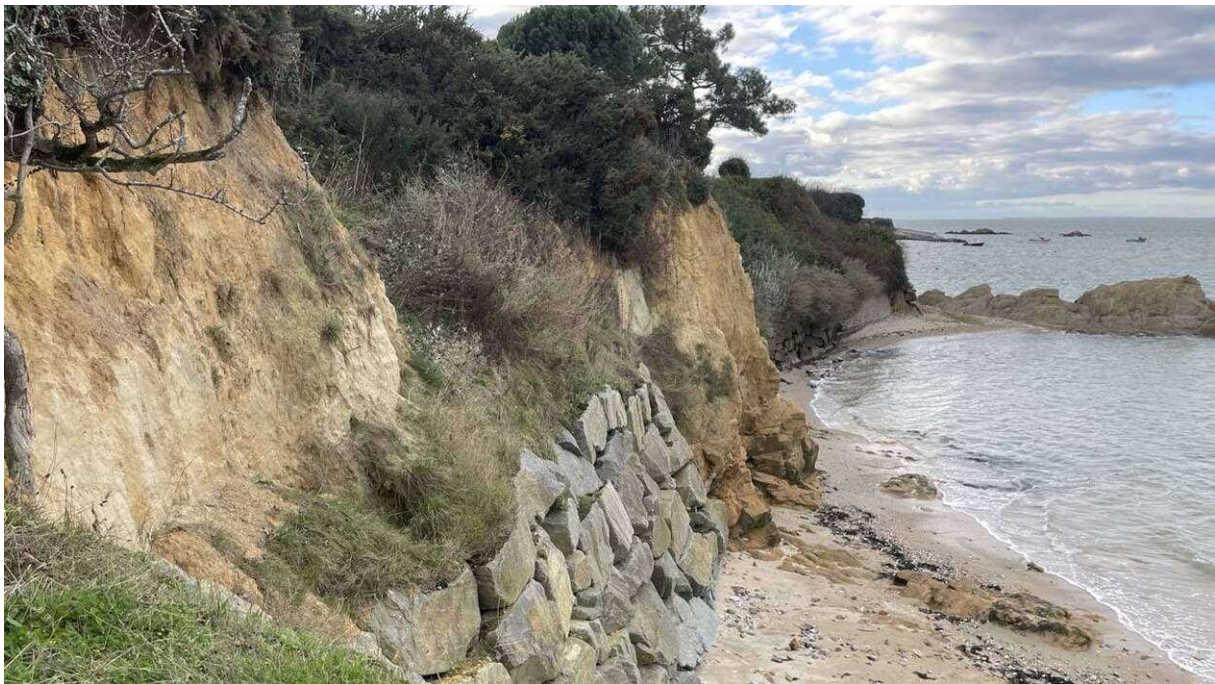


Dans cette commune de la presqu'île de Guérande, des militants dénoncent les enrochements de falaises à répétition

L'association Les amis des sites de la région de Mesquer (Loire-Atlantique) a attaqué, mi-novembre, deux permis de construire accordés par la mairie pour des travaux d'enrochement sur les falaises de la baie du Cabonnais. Les militants dénoncent une méthode inefficace pour lutter contre l'érosion. De son côté, le maire de la commune assure que ces enrochements visent à protéger les plages et leurs usagers.



Les enrochements sur les plages de Mesquer irritent l'association Les amis des sites, qui a attaqué deux permis de construire. | OUEST-FRANCE

Mesquer (Loire-Atlantique), sa côte sauvage, ses parcs à huître, ses marais et ses plages enrochées. Comme beaucoup de communes tournées vers la mer, [la cité ostréicole renforce ses falaises à coups de gros blocs de pierre](#). À outrance, selon des associations locales qui dénoncent une pratique inefficace face à l'érosion côtière. Explications.

C'est quoi, cette histoire de permis d'enrochement ?

La ville de Mesquer a délivré, au cours de l'été, deux permis de construire pour l'enrochement de falaises de la baie du Cabonnais, reconnaissables à leur couleur ocre. L'un d'eux a été accordé à une SCI derrière laquelle on retrouve le maire Jean-Pierre Bernard.

Les deux ont été attaqués par l'association des Amis des sites de Mesquer, qui a déposé deux requêtes en annulation devant le tribunal administratif. Le dossier a été déposé début novembre. Nous avons bon espoir de les faire annuler », assure Patrice Pervez, président de l'association.

Pour quelles raisons sont-ils contestés ?

Pour les Amis des sites de Mesquer, ces deux permis sont illégaux, car ils ne respectent pas le plan local d'urbanisme. Celui-ci préconise, sur une zone naturelle sensible, des aménagements légers, donc pas des enrochements ».

Plus généralement, l'association écologiste estime, qu'à l'échelle de Mesquer, cette méthode est inefficace contre le recul du trait de côte. C'est la pluie qui attaque la falaise par le haut, pas la mer, défend Patrice Pervez. L'érosion vient d'un ruissellement par le haut. L'enrochement par le bas est donc inutile.

Les bénévoles déplorent une défiguration du paysage et un danger pour la faune. Notamment pour l'hirondelle de rivage, une espèce protégée, qui creuse des tunnels dans la falaise pour y nicher ».



Les Amis des sites de Mesquer s'insurgent contre les enrochements qui défigurent les plages. Notamment celui sur la plage du Moulin, qui a été jugé illégal par le tribunal administratif de Nantes. | OUEST-FRANCE

Y a-t-il eu des précédents ?

Oui. Au cours de l'été, le tribunal administratif de Nantes, saisi par la préfecture de Loire-Atlantique, a ordonné à des propriétaires privés, regroupés dans une SCI, de procéder sans délai au démontage de l'ouvrage d'enrochement installé illégalement sur le domaine public maritime et à l'évacuation des matériaux ».

Cet enrochement concernait la plage du Moulin, à Mesquer. Le juge des référés notait également des risques pour les usagers de la plage ». Quatre mois plus tard, les blocs rocheux sont toujours présents. Certains sont en vrac sur la plage.

Un danger signalé par la mairie, qui a accordé ce permis, à travers un panneau signalant : Enrochement instable, risque de chutes de blocs. Ne pas vous installer à proximité.

Lire aussi : [« On en profite sans s'inquiéter pour l'avenir » : la maison de leurs rêves est au bord de la falaise](#)

Que dit la loi sur l'enrochement ?

Les Amis des sites de Mesquer assurent que l'État interdit aujourd'hui les enrochements. Ce n'est pas tout à fait exact. La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte favorise les solutions fondées sur la nature. Mais elle n'interdit pas le recours à des enrochements lorsque les enjeux concernés le justifient, tout en évaluant les alternatives et en les concevant de façon à permettre à plus long terme un déplacement des activités et des biens », détaille la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique.

L'enrochement ne peut avoir lieu que dans les secteurs où l'intérêt général est démontré et lorsqu'aucune solution alternative n'est faisable ». La tendance est donc à limiter cette méthode dans le domaine maritime naturel.

L'enrochement est-il efficace contre l'érosion côtière ?

Selon une étude du Bureau de recherches géologiques et minières de 2013, le recul de la falaise du Cabonnais est de 10 cm par an. C'est très lent », souligne Vivien Baudouin, chef de projet en géoscience.

Le technicien rappelle que l'érosion côtière est un processus naturel qui participe à la vie d'une côte rocheuse et que les côtes sableuses sont bien plus sensibles à l'érosion ». Il ne conteste pas l'efficacité de l'enrochement : Si on coulait un gros mur de béton, la falaise ne reculerait plus. Mais cela viendrait rompre un équilibre naturel et aurait une incidence sur le paysage et la valeur patrimoniale des côtes.

Du côté de la DDTM, on pointe également des effets néfastes à long terme, comme l'accentuation de l'érosion dans les secteurs adjacents ou encore l'abaissement du niveau de la plage ».



Plage du Moulin, à Mesquer, un panneau de la mairie alerte sur un risque de chute de blocs après un enrochement mal réalisé. | OUEST-FRANCE

Lire aussi : [Après les tempêtes successives, comment protéger le littoral du Pays de Retz et ses falaises ?](#)

Quelle est la position du maire de Mesquer ?

Jean-Pierre Bernard conteste avoir pris ce permis de construire pour ses intérêts personnels. Ce n'est pas les propriétés que je veux protéger, mais la population », jure-t-il. Une version qui tranche avec ses déclarations de [2023](#). [À l'époque, il affirmait à Ouest-France que même si les enrochements sont déconseillés, il allait « continuer de donner l'autorisation au propriétaire qui craint pour son bien, car on doit le protéger ».](#)

Le premier édile dit se baser sur les rapports de Géotec, un bureau d'études en ingénierie géotechnique, qui a alerté sur le risque d'éboulement des falaises sur les plages de Mesquer. Celle du Cabonnais en fait partie. Elle est inaccessible au public depuis début novembre. Comme elle se trouve en zone portuaire, gérée par la Ville, le maire n'a pas obligation de demander une autorisation à la préfecture.

Jean-Pierre Bernard annonce qu'un carottage, forage d'exploration, doit avoir lieu début janvier. Et assure qu'aucun autre permis d'enrocher n'est prévu